Bujumbura, le 30 mars 2020

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne : Adjudication des Bons du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

1. Nombre de titres mis aux enchères : 800.000

2. Caractéristiques communes :

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
- Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales.
- Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi. 01 avril 2020 à 09h 00' pour les offres sur papier et à 10h00' pour les offres électroniques.
- Lieu: BRB, Service Marché Monétaire, 1er étage, bureau n° 1.45, ou
 - Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD).
- Date d'adjudication : mercredi, 01 avril 2020 à 10h 10 min.
- Date de jouissance : jeudi, 02 avril 2020.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

3. Caractéristiques spécifiques:

- Bons du Trésor à 13 semaines, série BIBT13200702 ;

Emission n° BIBT13200702/014/20

Nombre de Titres: 250,000

Date d'échéance : jeudi, le 02 juillet 2020.

- Bons du Trésor à 26 semaines, série BIBT26201001;

Emission n° BIBT26201001/014/20

Nombre de Titres: 250.000

Date d'échéance : jeudi, 01 octobre 2020.

- Bons du Trésor à 52 semaines, série BIBT52210401 ; Emission n° BIBT52210401/014/20

Nombre de Titres: 300,000

B.P. 705 BUJUMBURA Tél: (257)22 20 40 00 - Fax

Date d'échéance : jeudi, le 01 avril 2021.

- 4. Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- 6. Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7. A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

BANQUE DELLA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Direction des

Pmatt: brb@brb.bi - Site web : www.brb.bi